
Chant en hommage à Bara envoyé par le citoyen Rousseau, de la société des amis de la liberté et de l'égalité aux Jacobins (Paris), lors de la séance du 1er ventôse an II (19 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Chant en hommage à Bara envoyé par le citoyen Rousseau, de la société des amis de la liberté et de l'égalité aux Jacobins (Paris), lors de la séance du 1er ventôse an II (19 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 247-248;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32095_t1_0247_0000_10

Fichier pdf généré le 15/05/2023

route que vous avez tracée, m'a chargé de vous présenter le projet de décret suivant(1).

La Convention adopte le projet de décret présenté par le comité.

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de liquidation, décrète :

« Art. I. Les dispositions des articles XV et XLVI de la loi du 10 frimaire dernier, sur les domaines aliénés, sont et demeurent applicables aux droits d'étal à boucher et privilèges des bouchers et autres marchands et artisans dits suivans la cour.

« II. En conséquence, dans le cas où les titres d'aliénation des domaines comprendroient aucuns de ces droits ou privilèges supprimés sans indemnité, les experts exprimeront dans leur procès-verbal et détermineront la valeur pour laquelle ils sont entrés dans lesdites aliénations.

« III. Les propriétaires de ces droits et privilèges ne seront point admis à la liquidation.

« Ils seront tenus de se conformer aux dispositions de la loi du 5 brumaire dernier, pour la remise et la coupure de leurs titres, dans le délai de quatre décades à compter de ce jour, et sous les peines portées par ladite loi » (2).

43

Les administrateurs et l'agent national du district de l'Egalité adressent au président de la Convention nationale deux arrêtés par lesquels ils prouvent que les principes de la constitution républicaine sont le premier objet d'éducation de la jeunesse des campagnes : c'est en propageant ces principes que nous parviendrons à l'amélioration de l'esprit public. Le second arrêté consacre une anecdote qui honore le sans-culotisme.

Mention honorable et insertion au bulletin (3).

Le district de l'Egalité, département de Paris, écrit que dans la séance du 26 pluviôse, il a été fait lecture du compte rendu par l'agent national, près la commune de l'Egalité, pour la première décade de pluviôse, lequel compte présente le récit suivant : Le décadi pluviôse, la majeure partie de la municipalité s'est transportée au temple de la Raison, à dix heures. Un membre est monté à la tribune, et a fait lecture de plusieurs loix; ensuite l'instituteur a présenté dix jeunes citoyens pour leur faire répéter les droits de l'homme. Ils ont tous été applaudis.

Le président de la société populaire avoit pro-

(1) Broch. imp. par ordre de la Conv. (C 292, pl. 948, p. 9). Reproduit dans *Débats*, n° 518, p. 2-8. Extraits dans *J. Mont.*, n° 99; *M.U.*, XXXVII, 28-30; *Mon.*, XIX, 518; *Audit. nat.*, n° 515; *Ann. patr.*, n° 415; *C. univ.*, 3 vent.

(2) P.V., XXXII, 19. Décret n° 8111. Reproduit dans *Bⁱⁿ*, 2 vent. (2^e suppl^t); *J. Paris*, n° 416; *Mess. Soir*, n° 552; *J. Fr.*, 1^{er} vent.; *Repr.*, n° 62; *Mon.*, XIX, 512; *J. Sablier*, n° 1152.

(3) P.V., XXXII, 19. *M.U.*, XXXVII, 43. Lettre d'envoi datée du 29 pluv. et signée GERVOIS (v.-p.), LA BROE, SOUSMI (agent nat.) (C 288, pl. 883, p. 4).

mis une médaille à celui d'entr'eux qui répéteroit le mieux, il s'en est trouvé six; l'assemblée a décidé de les faire tirer au sort; c'est le cinquième qui a eu la médaille. On a distribué des livres de la loi à chacun des autres. Ensuite sont venues les jeunes citoyennes qui ont fait leur répétition; elles ont été applaudies, entr'autres deux, qui ont récité 36 articles de la Déclaration des droits sans en manquer un mot. On leur a donné à chacune un beau ruban tricolor; et aux autres, un livre à chacune (1).

44

Le comité de correspondance de la Société des amis de la liberté et de l'égalité séante aux ci-devant Jacobins de Paris, adresse lui-même à la Convention nationale une lettre du citoyen Thomas Rousseau, archiviste de la Société, qui s'exprime ainsi, en faisant passer des hymnes patriotiques sur la mort du jeune Barra : *Accueillez, citoyens législateurs, l'hommage de mon nouveau chant patriotique et républicain*, en l'honneur de l'immortel Barra. Puisse ce chant patriotique, multiplié par votre ordre, voler de bouche en bouche et faire connoître à notre jeunesse guerrière le grand modèle que je lui propose d'imiter ! Pour moi, fidèle à remplir le cadre que je me suis tracé, c'est en chantant les héros morts; c'est en perpétuant l'utile souvenir de leurs noms; c'est en célébrant tous les hommes qui ont bien mérité de la patrie, que je vous prouverai que, sans être plus vertueux qu'un autre, j'ai toujours honoré et chéri la vertu.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (2).

LA MORT HÉROÏQUE DU JEUNE BARRA (3)

Air : *des Visitandines*

Sainte horreur du vil despotisme
Perce, éclatte dans tous mes chants :
Prête, ô brulant patriotisme
Ta fierté mâle à mes accens : (bis.)
Si m'enflâmant du plus beau zèle
Toi seul, jusqu'ici, m'inspira,
Fais-moi, pour l'offrir à Barra,
Cueillir une palme immortelle ! (bis.)

Loin du séjour de la molesse
C'est dans l'austérité des camps,
Que doit la bouillante jeunesse,
Se former aux combats sanglans : (bis.)
A l'âge où l'enfance indocile
Ne se livre qu'à de vains jeux,
Par des travaux déjà fameux
J'aime à voir briller un Achille ! (bis.)

(1) *Bⁱⁿ*, 1^{er} vent.; *Audit. nat.*, n° 517.

(2) P.V., XXXII, 19-20. *Bⁱⁿ*, 1^{er} vent. (1^{er} suppl^t); *C. Eg.*, n° 551; *Batave*, n° 370; *J. Lois*, n° 508; *Mess. soir*, n° 551.

(3) F¹⁷ 1009^c, pl. 1, p. 2201. Ce poème, daté du 12 frim. II, accompagne une lettre de Rousseau du 23 vent. où il réclame son indemnité pour le « Recueil des traits héroïques ».

Ainsi s'armant de leur tonnerre,
Barra parmi nos vieux soldats,
Au rude métier de la guerre
En se jouant dresse son bras : (bis)
Tel, de cette main intrépide
Qui va terrasser les tyrans,
Tel en écrasant des serpens
Dès le berceau s'exerce Alcide ! (bis)

A treize ans contre les rebelles
Barra signalant sa valeur,
Parmi ces hordes criminelles
Vole au loin semer la terreur : (bis.)
Mais contre la perfide rage
D'un impur ramas de brigands,
Dans ses magnanimes élans,
Que peut l'invincible courage ? (bis.)

Comme il poursuivait sa victoire
Sur ces infâmes assassins,
Tout couvert de sang et gloire
Mon héros tombe entre leurs mains : (bis.)
Au cri honteux et frénétique
Qu'on exige à l'instant de lui,
Il ne répond que par ce cri :
Vive à jamais la République ! (bis.)

Pour punir sa sublime audace
Soudain se lèvent mille bras :
Barbares, arrêtez de grâce...,
Les monstres ne m'écoutent pas : (bis.)
Mais déjà d'une voix éteinte
Barra pour la dernière fois,
Répète encore : à bas les rois,
Et vive l'Égalité sainte ! (bis.)

O vous ses fiers compagnons d'armes
Vous ses rivaux dans le danger,
Séchez de trop indignes larmes,
Songez plutôt à le venger : (bis.)
Brûlez-vous, au fond de sa tombe,
D'appaiser son ombre en courroux,
De ces rois immolés par vous
Courrez lui faire une hécatombe. (bis.)

Et toi jeunesse impatiente
De tenter le sort des combats,
Dans cette carrière éclatante
Vois ton modèle et suis ses pas : (bis.)
Crois qu'un enfant de la victoire
Vécut toujours assez longtemps,
Quand il perd le jour à treize ans
Couvert d'une éternelle gloire ! (bis.)

Par le Républicain T. ROUSSEAU, *archiviste des Jacobins de Paris* (1).

45

Les jeunes citoyens de la commune d'Artonne, dont le plus âgé n'a que 15 ans, réunis en leur dernière séance, envoient la somme de 100 liv., et disent à la Convention nationale : A peine avions-nous senti les bienfaits de la révolution, que nous avons formé une société populaire. Nous correspondions, avec celle de notre commune affiliée avec celle des Jacobins; nous

discussions sous les yeux de ses membres; nous sentons à présent que cette institution pourroit nuire à notre instruction, et nous adhérons à un arrêté de la commune, qui ordonne la dissolution de toute société de jeunes gens. Nous nous rendrons aux séances de la société mère de la commune, pour y puiser la haine des rois et l'amour du républicanisme. Les jeunes républicains envoient les 100 livres pour secourir les parens de leur jeune frère Paul Barras, s'ils sont pauvres ou pour récompenser le premier des soldats de la liberté qui escaladera les murs de Londres. Ils invitent la Convention de rester à son poste et lui témoignent le défit le plus ardent d'acquérir des forces pour aller terrasser le dernier des tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Artonne, s.d.] (2)

« Citoyens représentants,

A peine avions nous senti les bienfaits de la Révolution que nous formâmes une société populaire, nous correspondions avec celle de notre commune affiliée aux jacobins de Paris depuis 1790, nous discussions sous les yeux de ses membres, nous avons senti que cette institution pourroit nuire à notre instruction à cause de notre trop grande jeunesse et notre trop peu d'expérience. Paris nous en a donné l'exemple, la commune vient d'ordonner la dissolution de toutes les sociétés de jeunes gens. Elle a agi sagement et nous nous empressons de suivre cet arrêté quoique notre commune n'en ait pas pris un pareil. C'est dans le sein de la société populaire de cette commune que nous voulons puiser la haine des rois et l'amour du républicanisme; il nous manque des livres à notre instruction; hâtez-vous de nous les donner et nous suivrons, représentants, la marche que vous nous tracez.

Les riches de notre canton avoient fait don à notre société de quelque peu d'argent. Nous vous envoyons un assignat de 100 liv. qui nous reste; nous l'offrons à la patrie pour secourir les parens de Paul Barra notre jeune frère, s'ils sont pauvres, ou pour récompenser celui de nos frères qui le premier escaladera les murs de Londres.

Il nous tarde bien, représentants, d'avoir acquis les forces nécessaires pour aller dire à nos ennemis que les Républicains ne leur donneront la paix que lorsque le dernier des tyrans aura apaisé les manes de nos frères qui sont morts en les combattant.

Restez à votre poste, citoyens représentants, et en réponse à la demande de rois coalisés d'une trêve de deux ans, répondez leur par des balles et des boulets. Vive la République ».

VARAINE, LACOSTE, POLITE, DALLY, ROZIER, DEBRY, RAYNAUD, PORTE, GAGNON, VERZUN, LABESSE, LAMOTHE, CACA, ROUSIER, REYMAUD (*présid.*), VICHY (*secrét.*).

(1) Broch. in-12, 4 p., de l'Imp. Boulard, rue Neuve St Roch, n° 156.

(1) P.V., XXXII, 20. B^{tn}, 1^{er} vent. (2^e suppl^l). Voir séance du 30 pluv., n° 88 g.

(2) C 287, pl. 863, p. 4.